



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 juin 2022 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christian GUION**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs : M. GILLET (pouvoir à M. CARRIER) M. LOCHON (pouvoir à Mme GLEIZES)

DELIBERATION n° 26/2022 – DÉCISION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 10/11/2021, délibération n° 55/2021, a proposé le passage de l'éclairage public au LED en 3 phases.

Pour la phase 2 (chemin de la Baquette et rue Etienne Parmentier), une demande de subvention a été présentée au SIEGE à hauteur de 80 %. Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEGE accorde la subvention demandée, le reste à charge de la commune sera de 20 %.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

- de réaliser les travaux pour un montant de 3 333 € à la charge de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

VOTE : Unanimité

Pour la phase3, la subvention demandée au titre de la DSIL n'a pas été accordée, les travaux sont annulés. Le dossier technique sera revu et représenté au titre de la DSIL 2023.

Le Maire, Pascal MAINGUY

